

## Pièces justificatives à collecter auprès de l'agent selon la forme juridique



### Sélectionnez votre forme juridique

- Administration, Personne morale de droit public
- Association déclarée
- Société non cotée
- Société cotée ou personne morale détenue à plus de 75% par société cotée

## Administration, Personne morale de droit public

Taille P.J : max 6 Mo - Formats acceptés : JPEG, PDF ou PNG

- 1 PV de nomination du (des) représentant(s) légal(aux) avec en-tête de l'administration.**
- 2 Les derniers statuts certifiés conformes à l'original par le Représentant Légal** (Ajouter la mention «certifiés conformes» + nom, prénom, date et signature).
- 3 Une copie en couleur ou la version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité et comportant une photographie, des personnes physiques ayant le pouvoir de gérer ou d'administrer la société (représentants légaux).** Et, pour les agents exerçant à titre habituel une autre activité que celle de services de paiement, l'identité de la personne à laquelle est déléguée la responsabilité de l'activité d'agent. En cas de signature de la convention par une personne autre que le représentant légal, il conviendra de fournir sa pièce d'identité ainsi que les pouvoirs permettant d'attester que cette personne est habilitée à agir pour le compte du partenaire.
- 4 Un Relevé d'Identité Bancaire** (RIB du CIC ou du Crédit Mutuel).
- 5 Les comptes annuels des trois derniers exercices clos y compris liasses fiscales.** Business plan en cas de création d'une nouvelle activité.
- 6 Le CV du(des) représentant(s) légal(aux) actualisé, daté et signé, ou celui de la personne à laquelle est déléguée la responsabilité de l'activité de l'agent.** Le CV doit obligatoirement préciser le niveau, la nature et la durée des responsabilités exercées au cours des 10 dernières années.
- 7 Les diplômes du(des) représentant(s) légal(aux) ou de la personne à laquelle est déléguée la responsabilité de l'activité de l'agent.**
- 8 Une attestation de non-condamnation manuscrite de l'agent attestant ne pas tomber sous le coup des interdictions ou sanctions énoncées à l'article L.523-2 du Code monétaire et financier.**
- 9 L'extrait de casier judiciaire (Bulletin n°3) du(des) représentant(s) légal(aux). Cette pièce est demandée afin de vérifier l'honorabilité de l'agent** (condition d'éligibilité pour l'ACPR) et ne sera pas conservée par l'établissement. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>
- 10 Une description de l'agent et de ses activités.** Présentation de l'agent, de ses activités commerciales, type des services de paiement utilisés, description des services fournis, type de clientèle visée, les éventuelles réglementations applicables à l'activité de l'agent en dehors de celles liées à la fourniture de services de paiement, description des marchands, données prévisionnelles relatives au nombre de clients prévus et au volume de paiement prévu pour la première année pleine d'activité.
- 11 Une description du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme de l'agent.** Monetico Split fournira la description de son dispositif et intégrera le cas échéant, les mesures que l'agent a mis en place.
- 12 Une description du dispositif de contrôle interne couvrant les activités exercées par l'intermédiaire de l'agent.** Monetico Split fournira la description de son dispositif et intégrera le cas échéant, les mesures que l'agent a mis en place.

\*Le bénéficiaire effectif est la personne physique qui contrôle en dernier lieu, directement ou indirectement l'agent (détention capitalistique et à défaut pouvoir de contrôle) :

- La personne physique qui détient, directement ou indirectement, plus de 25% du capital ou des droits de vote, ou ;
- La personne qui exerce, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction ou sur l'assemblée générale de ses associés ou actionnaires de la société déclarante.

Accessible sur le site internet d'infogreffe : <https://www.infogreffe.fr/>

## Association déclarée

Taille P.J : max 6 Mo – Formats acceptés : JPEG, PDF ou PNG

- 1 Les derniers statuts certifiés conformes à l'original par le Représentant Légal** (Ajouter la mention «certifiés conformes» + nom, prénom, date et signature).
- 2 Récépissé de déclaration réglementaire à la Préfecture.**
- 3 Parution au Journal Officiel des associations et fondations d'entreprises.**
- 4 Copie du décret en Conseil d'Etat reconnaissant l'utilité publique (pour les associations déclarées d'utilité publique.**
- 5 Dernier PV de délibération nommant les représentant légaux.**
- 6 Une copie en couleur ou la version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité et comportant une photographie, des personnes physiques ayant le pouvoir de gérer ou d'administrer la société (représentants légaux).** Et, pour les agents exerçant à titre habituel une autre activité que celle de services de paiement, l'identité de la personne à laquelle est déléguée la responsabilité de l'activité d'agent. En cas de signature de la convention par une personne autre que le représentant légal, il conviendra de fournir sa pièce d'identité ainsi que les pouvoirs permettant d'attester que cette personne est habilitée à agir pour le compte du partenaire.
- 7 Si l'association est immatriculée au RCS, l'extrait du registre des bénéficiaires effectifs.**
- 8 Une copie en couleur ou la version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité et comportant une photographie des bénéficiaires effectifs.**
- 9 Un Relevé d'Identité Bancaire** (RIB du CIC ou du Crédit Mutuel).
- 10 Les comptes annuels des trois derniers exercices clos y compris liasses fiscales.** Business plan en cas de création d'une nouvelle activité.
- 11 Le CV du(des) représentant(s) légal(aux) actualisé, daté et signé, ou celui de la personne à laquelle est déléguée la responsabilité de l'activité de l'agent.** Le CV doit obligatoirement préciser le niveau, la nature et la durée des responsabilités exercées au cours des 10 dernières années.
- 12 Les diplômes du(des) représentant(s) légal(aux) ou de la personne à laquelle est déléguée la responsabilité de l'activité de l'agent.**
- 13 Une attestation de non-condamnation manuscrite de l'agent attestant ne pas tomber sous le coup des interdictions ou sanctions énoncées à l'article L.523-2 du Code monétaire et financier.**
- 14 L'extrait de casier judiciaire (Bulletin n°3) du(des) représentant(s) légal(aux). Cette pièce est demandée afin de vérifier l'honorabilité de l'agent** (condition d'éligibilité pour l'ACPR) et ne sera pas conservée par l'établissement. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>
- 15 Une description de l'agent et de ses activités.** Présentation de l'agent, de ses activités commerciales, type des services de paiement utilisés, description des services fournis, type de clientèle visée, les éventuelles réglementations applicables à l'activité de l'agent en dehors de celles liées à la fourniture de services de paiement, description des marchands, données prévisionnelles relatives au nombre de clients prévus et au volume de paiement prévu pour la première année pleine d'activité.
- 16 Une description du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme de l'agent.** Monetico Split fournira la description de son dispositif et intégrera le cas échéant, les mesures que l'agent a mis en place.
- 17 Une description du dispositif de contrôle interne couvrant les activités exercées par l'intermédiaire de l'agent.** Monetico Split fournira la description de son dispositif et intégrera le cas échéant, les mesures que l'agent a mis en place.

## Société non cotée

SARL - EURL - SA à conseil d'administration - SA à directoire et conseil de surveillance - Société par action simplifiée (SAS) - SNC - SCS - SCA - Société civile - Organisme financier

Taille P.J : max 6 Mo - Formats acceptés : JPEG, PDF ou PNG

- 1 **Un extrait K-bis de moins de trois mois de la société.**
- 2 **Une copie en couleur ou la version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité et comportant une photographie, des personnes physiques ayant le pouvoir de gérer ou d'administrer la société (représentants légaux).** Et, pour les agents exerçant à titre habituel une autre activité que celle de services de paiement, l'identité de la personne à laquelle est déléguée la responsabilité de l'activité d'agent. En cas de signature de la convention par une personne autre que le représentant légal, il conviendra de fournir sa pièce d'identité ainsi que les pouvoirs permettant d'attester que cette personne est habilitée à agir pour le compte du partenaire.
- 3 **L'extrait du registre des bénéficiaires effectifs\*.**
- 4 **Une copie en couleur ou la version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité et comportant une photographie des bénéficiaires effectifs.**
- 5 **Les derniers statuts certifiés conformes à l'original par le Représentant Légal** (Ajouter la mention «certifiés conformes» + nom, prénom, date et signature).
- 6 **Un Relevé d'Identité Bancaire** (RIB du CIC ou du Crédit Mutuel).
- 7 **Les comptes annuels des trois derniers exercices clos y compris liasses fiscales.** Business plan en cas de création d'une nouvelle activité.
- 8 **Le CV du(des) représentant(s) légal(aux) actualisé, daté et signé, ou celui de la personne à laquelle est déléguée la responsabilité de l'activité de l'agent.** Le CV doit obligatoirement préciser le niveau, la nature et la durée des responsabilités exercées au cours des 10 dernières années.
- 9 **Les diplômes du(des) représentant(s) légal(aux) ou de la personne à laquelle est déléguée la responsabilité de l'activité de l'agent.**
- 10 **Une attestation de non-condamnation manuscrite de l'agent attestant ne pas tomber sous le coup des interdictions ou sanctions énoncées à l'article L.523-2 du Code monétaire et financier.**
- 11 **L'extrait de casier judiciaire (Bulletin n°3) du(des) représentant(s) légal(aux). Cette pièce est demandée afin de vérifier l'honorabilité de l'agent** (condition d'éligibilité pour l'ACPR) et ne sera pas conservée par l'établissement. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>
- 12 **Une description de l'agent et de ses activités.** Présentation de l'agent, de ses activités commerciales, type des services de paiement utilisés, description des services fournis, type de clientèle visée, les éventuelles réglementations applicables à l'activité de l'agent en dehors de celles liées à la fourniture de services de paiement, description des marchands, données prévisionnelles relatives au nombre de clients prévus et au volume de paiement prévu pour la première année pleine d'activité.
- 13 **Une description du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme de l'agent.** Monetico Split fournira la description de son dispositif et intégrera le cas échéant, les mesures que l'agent a mis en place.
- 14 **Une description du dispositif de contrôle interne couvrant les activités exercées par l'intermédiaire de l'agent.** Monetico Split fournira la description de son dispositif et intégrera le cas échéant, les mesures que l'agent a mis en place.

\*Le bénéficiaire effectif est la personne physique qui contrôle en dernier lieu, directement ou indirectement l'agent (détention capitalistique et à défaut pouvoir de contrôle) :

- La personne physique qui détient, directement ou indirectement, plus de 25% du capital ou des droits de vote, ou ;
- La personne qui exerce, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction ou sur l'assemblée générale de ses associés ou actionnaires de la société déclarante.

Accessible sur le site internet d'infogreffe : <https://www.infogreffe.fr/>

## Société cotée ou personne morale détenue à plus de 75% par société cotée

Taille P.J : max 6 Mo - Formats acceptés : JPEG, PDF ou PNG

- 1 Un extrait K-bis de moins de trois mois de la société.**
- 2 Une copie en couleur ou la version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité et comportant une photographie, des personnes physiques ayant le pouvoir de gérer ou d'administrer la société (représentants légaux).** Et, pour les agents exerçant à titre habituel une autre activité que celle de services de paiement, l'identité de la personne à laquelle est déléguée la responsabilité de l'activité d'agent. En cas de signature de la convention par une personne autre que le représentant légal, il conviendra de fournir sa pièce d'identité ainsi que les pouvoirs permettant d'attester que cette personne est habilitée à agir pour le compte du partenaire.
- 3 Pour les sociétés cotées : un justificatif de la cotation de la société sur un marché réglementé.**
- 4 Pour les filiales détenues à plus de 75% par une société cotée - pour attester le % de détention par une société cotée : Le dernier document d'enregistrement universel (DEU) ou le rapport annuel financier (RAF) de la société cotée ou la liasse fiscale de la société cotée attestant du % de détention par la société cotée.** En complément, pour les entités de création récente ou rachetées en cours d'exercice et non listées dans le DEU / RAF : attestation du DA.
- 5 Les derniers statuts certifiés conformes à l'original par le Représentant Légal** (Ajouter la mention «certifiés conformes» + nom, prénom, date et signature).
- 6 Un Relevé d'Identité Bancaire** (RIB du CIC ou du Crédit Mutuel).
- 7 Les comptes annuels des trois derniers exercices clos y compris liasses fiscales.** Business plan en cas de création d'une nouvelle activité.
- 8 Le CV du(des) représentant(s) légal(aux) actualisé, daté et signé, ou celui de la personne à laquelle est déléguée la responsabilité de l'activité de l'agent.** Le CV doit obligatoirement préciser le niveau, la nature et la durée des responsabilités exercées au cours des 10 dernières années.
- 9 Les diplômes du(des) représentant(s) légal(aux) ou de la personne à laquelle est déléguée la responsabilité de l'activité de l'agent.**
- 10 Une attestation de non-condamnation manuscrite de l'agent attestant ne pas tomber sous le coup des interdictions ou sanctions énoncées à l'article L.523-2 du Code monétaire et financier.**
- 11 L'extrait de casier judiciaire (Bulletin n°3) du(des) représentant(s) légal(aux). Cette pièce est demandée afin de vérifier l'honorabilité de l'agent** (condition d'éligibilité pour l'ACPR) et ne sera pas conservée par l'établissement. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>
- 12 Une description de l'agent et de ses activités.** Présentation de l'agent, de ses activités commerciales, type des services de paiement utilisés, description des services fournis, type de clientèle visée, les éventuelles réglementations applicables à l'activité de l'agent en dehors de celles liées à la fourniture de services de paiement, description des marchands, données prévisionnelles relatives au nombre de clients prévus et au volume de paiement prévu pour la première année pleine d'activité.
- 13 Une description du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme de l'agent.** Monetico Split fournira la description de son dispositif et intégrera le cas échéant, les mesures que l'agent a mis en place.
- 14 Une description du dispositif de contrôle interne couvrant les activités exercées par l'intermédiaire de l'agent.** Monetico Split fournira la description de son dispositif et intégrera le cas échéant, les mesures que l'agent a mis en place.

\*Le bénéficiaire effectif est la personne physique qui contrôle en dernier lieu, directement ou indirectement l'agent (détention capitalistique et à défaut pouvoir de contrôle) :

- La personne physique qui détient, directement ou indirectement, plus de 25% du capital ou des droits de vote, ou ;
- La personne qui exerce, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction ou sur l'assemblée générale de ses associés ou actionnaires de la société déclarante.

Accessible sur le site internet d'infogreffe : <https://www.infogreffe.fr/>